



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776**

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Fuel & Construction Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7A2, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet CARBURANT D'AVION JET A - IEN BARILS	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P414-150585/A	Date 2015-12-30
Client Reference No. - N° de référence du client 5P414-150585	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$HL-603-68743
File No. - N° de dossier hl603.5P414-150585	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-02-11	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Kamanayo, Gatsimbanyi	Buyer Id - Id de l'acheteur hl603
Telephone No. - N° de téléphone (873)469-3343 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PARKS CANADA P.O.BOX 750 WOOD BUFFALO NATL PARK FORT SMITH Northwest Territories X0E0P0 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire		Del. Offered Liv. offerte
						Destination	FOB/FAM Plant/Usine	
1	CARBURAT JET A -1 EN BARILS POUR LA GESTION DU FEU DANS LE PARC NATIONAL WOOD BUFFALO - LES DÉTAILS SONT SPÉCIFIÉS DANS L'ANNEXE A	5P414	5P414	150000	L	\$	\$	See Herein

Table des matières

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1. Introduction	3
1.2 Sommaire.....	3
1.3 Compte rendu	4
PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	5
2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées.....	5
2.2 Office des normes générales du Canada - normes	5
2.3 Présentation des offres.....	5
2.4 Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes.....	5
2.5 Lois applicables	6
PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
3.1 Instructions pour la préparation des offres.....	7
PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1 Procédures d'évaluation	9
4.2 Méthode de Sélection.....	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS.....	10
5.1 Attestations exigées avec l'offre.....	10
5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires	10
5.3 Certificat de conformité	13
PARTIE 6 –EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES	14
6.1 Capacité financière	14
6.2 Exigences en matière d'assurance	14
PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	15
7A. OFFRE À COMMANDES.....	15
7A.1 Offre.....	15
7A.2 Exigences relatives à la sécurité.....	15
7A.3 Clauses et conditions uniformisées	15

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P414-150585/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P414-150585

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603.5P414-150585

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7A.4	Durée de l'offre à commandes	16
7A.5	Responsables	16
7A.6	Utilisateur désigné	17
7A.7	Procédures de commandes	17
7A.8	Instrument de commande	17
7A.9	Limite des commandes subséquentes.....	17
7A.10	Ordre de priorité des documents	17
7A.11	Attestations.....	18
7A.12	Lois applicables	18
7B.	CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	19
7B.1	Besoin	19
7B.2	Clauses et conditions uniformisées	19
7B.3	Durée du contrat.....	20
7B.4	Paiement.....	20
7B.5	Instructions pour la facturation	20
7B.6	Assurance.....	21
7B.7	Instructions d'expédition - DDP	21
ANNEXES		22
ANNEXE "A" – BESOIN		22
ANNEXE "B" – BASE DE PAYEMENT		22
ANNEXE "C" – RAPPORT DE CONSOMMATION		22

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des annexes, et elle est divisée comme suit:

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions nécessaires pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, les exigences de sécurité, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection. |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | Exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes et 7B, Clauses du contrat subséquent:
7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin (Annexe "A"), la Base de paiement (Annexe "B") et le Rapport de consommation (Annexe "C").

1.2 Sommaire

- 1.2.1 Le besoin dans cette DOC est de fournir le carburéacteur d'aviation (Jet A1 avec les additifs FSII) à Parcs Canada (Parc National de Wood Buffalo) tel que détaillé à l'annexe "A", au fur et à mesure que les commandes sont placées par l'utilisateur désigné pour la période allant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2018.

Plus d'une offre à commandes pourrait être émise.

- 1.2.2 Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation Mondiale du Commerce (AMP-OMC), l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'Accord de libre-échange Canada-Chili, l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, l'Accord de libre-échange Canada Pérou, l'Accord de libre-échange Canada-Panama et l'accord sur le commerce intérieur (ACI).

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P414-160585/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

h1603

Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P414-160585

File No. - N° du dossier
h1603.5P414-160585

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1.3 Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commande dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offre à commandes (DOC) par, un numéro, une date ou un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2015-09-03) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : cent-vingt (120) jours

2.2 Office des normes générales du Canada - normes

Un exemplaire de la norme ONGC dont il est question dans la présente peut être acheté auprès du:

Centre des ventes de l'Office des normes générales du Canada
Place du Portage III, 6B1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec)
Téléphone: 819-956-0425 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement)
Télécopieur: 819-956-5644
Courriel: ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Site Web de l'ONGC: <http://www.tpsgc.gc.ca/cgsb/home/index-f.html>

2.3 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.4 Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la DOC. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre avant la date de clôture de la DOC.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P414-160585/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
h1603

Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P414-160585

File No. - N° du dossier
h1603.5P414-160585

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique (une (1) copie papier).

Section II : Offre financière (une (1) copie papier).

Section III: Attestations (une (1) copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes;

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement *Politique d'achats écologiques* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression en noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants doivent expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'Annexe "A", Besoin, et avec l'Annexe "B", Base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

A. Prix unitaire

Le prix unitaire par litre de carburant doit être indiqué en dollars canadiens et doit comporter au plus quatre décimales. Toutes les charges de livraison et les frais de ramassage et de mise à rebut des barils livrés dans le cadre de cette offre à commandes, doivent être inclus dans le prix unitaire ferme par litre.

B. Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit aucune protection relative à la fluctuation du taux de change. Aucune demande de protection contre la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une disposition en ce sens sera déclarée non recevable.

C. Rajustements de prix unitaires.

Le prix unitaire figurant à l'annexe "B" sera rajusté hebdomadairement à la hausse ou à la baisse, tel que détaillé à l'annexe "B", Base de paiement.

I. Prix de référence

b) Le prix unitaire indiqué à l'annexe "B", peut faire l'objet de rajustements à l'aide du prix de référence « USGC ».

II. Jour d'entrée en vigueur du changement de prix

Après le changement de prix initial, qui prendra effet le 1^{er} avril 2016, tous les changements de prix subséquents entreront en vigueur à 00 h 01 le jour choisi ci-dessous par l'offrant.

USGC, Moyenne du lundi au vendredi en vigueur le prochain:	00 h 01 Lundi	00 h 01 Mardi	00 h 01 Merc.	00 h 01 Jeudi	00 h 01 Vend.
	_____	_____	_____	_____	_____

Dans le cas où l'offrant omettrait de choisir un jour dans l'espace approprié ci-dessus, il sera obligatoire pour cet offrant de fournir l'information sur demande du responsable de l'offre à commandes dans les 5 jours suivant la demande. Au cas où l'offrant ne fournirait pas l'information dans les délais prescrits, le jour d'entrée en vigueur du changement de prix sera fixé au mercredi.

3.1.1. Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des options suivantes :

- a) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.
Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____
Master Card _____

- b) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III. Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation technique et financière.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

Les offres doivent fournir toute l'information technique requise dans la demande des offres à commandes pour permettre une évaluation complète.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Les offrants doivent compléter la certification de conformité à la partie 5.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, les droits de douane Canadien inclus, Incoterms 2000 "DDP rendu droits acquittés", les taxes applicables exclues.

4.1.2.1 Critères financiers obligatoires

- (a) La conformité avec la base d'établissement de prix selon Annexe "B".
- (b) La conformité avec la capacité financière tel que spécifié à la partie 6.

Les offres ne répondant pas à ces critères financiers obligatoires seront déclarées non-recevables.

4.1.2.2 Prix évalué

Le prix évalué sera calculé comme une moyenne pondérée à partir des prix unitaires offerts à l'Annexe "B", avec les facteurs de pondération suivants:

Fort Smith: 0,6

Mile 99: 0,25

Pine Lake Fire Camp: 0,1

Garden River: 0,05

Le prix unitaire = $0,6 \times (\text{Prix Unitaire, Fort Smith}) + 0,25 \times (\text{Prix Unitaire, Mile 99}) + 0,1 \times (\text{Prix Unitaire, Pine Lake}) + 0,05 \times (\text{Prix Unitaire, Garden River})$.

4.2 Méthode de Sélection

Les offres doivent satisfaire aux exigences de la demande d'offres à commandes et aux critères obligatoires pour l'évaluation technique et l'évaluation financière pour qu'elles soient déclarées recevables. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera proposée pour l'émission d'une offre à commandes.

Pour prévoir une solution de rechange, le Canada pourrait émettre une deuxième offre à commandes à l'offrant qui a proposé une offre avec le deuxième prix évalué le plus bas. Pour qu'une deuxième offre à commandes soit envisagée, il faut que le prix évalué de l'offre recevable classée en deuxième position ne dépasse pas l'offre recevable la plus basse de plus de 10%.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, l'offrant doit, selon le cas, présenter avec son offre le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les offrants constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une offre à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les offrants qui présentent une offre en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une offre comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les offrants qui présentent une offre à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P414-160585/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P414-160585

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
h1603.5P414-160585

Buyer ID - Id de l'acheteur
h1603
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

5.2.3.1 Attestation des caractéristiques environnementales générales

L'offrant doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

A) L'offrant atteste que le l'offrant est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

ou

B) L'offrant atteste que le l'offrant satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée de l'offre à commandes, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

L'offrant doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Pratiques écologiques au sein de l'organisation de l'offrant	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre ré-usinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification éco énergétique.	

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P414-160585/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

h1603

Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P414-160585

File No. - N° du dossier
h1603.5P414-160585

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5.3 Certificat de conformité

L'offrant certifie ci-après que le produit livré sera conforme aux spécifications stipulées en Annexe "A" – Besoin- pendant la durée de l'offre à commandes.

Signature

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P414-160585/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
h1603

Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P414-160585

File No. - N° du dossier
h1603.5P414-160585

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 6 –EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

6.1 Capacité financière

Clause du *Guide des CCUA* M9033T _____ (2011-05-16) Capacité financière

6.2 Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

7A. OFFRE À COMMANDES

7A.1 Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe "A".

7A.1.1 Norme du produit

Le produit livré par le fournisseur doit être conforme à la dernière édition de la norme de l'Office des normes générales du Canada (ONGC), indiquée dans la description de produit à l'Annexe "A".

7A.2 Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7A.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide [Clauses et conditions uniformisées d'achat](http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp) (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par *Travaux publics et Services gouvernementaux Canada*.

7A3.1 Conditions générales

2005 (2015-09-03) Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'applique à la présente offre à commandes et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 06, Annulation, du document 2005 Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, est modifié comme suit :

Supprimer : trente (30) jours

Insérer : soixante (60) jours

7A3.2 Offre à commandes - établissement de rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour les données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'Annexe "C". Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les « trimestres » au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres:

Premier et cinquième trimestre : du 1er avril au 30 juin;

Deuxième et sixième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;

Troisième et septième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;

Quatrième et huitième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les rapports électroniques doivent être remplis et remis au responsable de l'offre à commandes de TPSGC au plus tard quinze (15) jours ouvrables suivant la fin de la période visée par le rapport.

7A.4 Durée de l'offre à commandes

7A.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées à partir du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2018.

7A.5 Responsables

7A.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom: Gatsimbanyi Kamanayo
Titre: Spécialiste en approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction: Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers
Adresse: 7A2 #34 Portage III
11, rue Laurier
Gatineau (Québec) K1A 0S5
Téléphone: 873-469-3343
Télécopieur: 819-956-5227
Courriel: Gatsimbanyi.Kamanayo@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant que responsable de l'offre à commandes, elle est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7A.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7A.5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

7A.6 Utilisateur désigné

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est Parc Canada.

7A.7 Procédures de commandes

7A.7.1 Cas où une seule offre à commandes a été émise

La commande subséquente sera émise, par l'utilisateur désigné, au titulaire de l'offre à commandes qualifié.

7A.7.2 Cas où plus d'une offre à commandes ont été émises

Les commandes seront émises sur base du droit de premier refus : Les commandes subséquentes doivent être émises, en priorité, contre l'offre à commandes du fournisseur principale (OCIR _____). Si le fournisseur principal ne peut pas livrer le carburant, l'utilisateur désigné fera ensuite une commande subséquente contre l'offre à commandes du fournisseur d'appoint (OCIR _____). En cas d'urgence, le Canada se réserve le droit de commander le carburant chez le détenteur de l'offre à commandes qui peut offrir un délai de livraison le plus court.

Lorsque les offrants ne peuvent pas ou refuse de satisfaire le besoin, l'utilisateur désigné est tenu de documenter son dossier de façon appropriée.

7A.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par l'utilisateur désigné par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes ou un document électronique.

7A.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser **100 000,00 \$** (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse).

7A.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les documents énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- a) La commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) Les articles de l'offre à commandes;
- c) Les conditions générales 2005 (2015-09-03)- offres à commandes - biens ou services;
- d) Les conditions générales 2010A (2015-09-03) - Conditions générales -biens (complexité moyenne);
- e) Annexes "A" - Besoin;
- f) Annexe "B" - Base de paiement;

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P414-160585/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

h1603

Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P414-160585

File No. - N° du dossier
h1603.5P414-160585

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

g) Annexe "C" – Rapports de consommation

h) L'offre de l'offrant _____

7A.11 Attestations

7A.11.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

7A.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7B.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7B.1.1 Vérification à la livraison/Instrument de commande

L'entrepreneur présentera soit des tickets de compteur volumétrique, soit des bons de livraison ordinaire, selon le cas.

7B.1.2 Volume ajusté à 15°C

Quand les carburants d'avions sont livrés en vrac, la quantité utilisée pour les facturations doit être réajustée à 15°C conformément à la Norme ASTM D1250 "Petroleum Measurement Tables: Table 54B" (dernière édition) pour les carburants d'avions (à base de kérosène) et carburants à haut point d'ignition (ou point d'éclair).

7B.1.3 Acceptation

À moins d'indication contraire dans le document *de commande subséquente à l'offre à commande*, les travaux exécutés doivent être soumis à l'acceptation par le représentant de l'utilisateur désigné à destination.

7B.1.4 Certificat d'Analyse (CdA)

Une copie du certificat d'analyse doit être fournie au représentant de l'utilisateur désigné au point de livraison.

7B.1.5 Barils

Il est obligatoire que les barils soient neufs.

Les besoins en barils sont identifiés à l'annexe "A".

Le carburant d'aviation dans des barils doit être livré dans moins de 12 mois à partir de la date de remplissage. Le stockage, la manipulation, et la distribution des carburants d'aviation dans les barils doivent être selon le CSA B836 (dernière édition), particulièrement la section: "Carburant d'aviation dans les barils".

Les fermetures sur les barils expédiés doivent être dotées d'un joint d'étanchéité supplémentaire de marque « Tri-sure » ou « Rieke ».

7B.2 Clauses et conditions uniformisées

7B.2.1 Conditions générales

2010A (2015-09-03) Conditions générales - biens (complexité moyenne), s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Les articles 15 et 16, Intérêt sur les comptes en souffrance de 2010A ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit au point de vente. *(Si aucune carte n'est acceptée, ce paragraphe sera supprimé.)*

7B.2.2 Clauses du guide des CCUA

CES CLAUSES SPÉCIFIQUES SONT INCORPORÉES PAR RÉFÉRENCE

Référence des CCUA	Section	Date
B1505C	Transport des matières dangereuses	2006-06-16
D3015C	Marchandises dangereuses / produits dangereux - conformité de l'étiquetage et de l'emballage	2014-09-25

7B.3 Durée du contrat

7B.3.1 Date de livraison

La livraison doit être faite dans les 48 heures suivant la réception d'une Commande subséquente à une offre à commandes, ou dans un délai fixé de commun accord entre le détenteur de l'offre à commandes et le représentant de de l'utilisateur désigné.

7B.4 Paiement

7B.4.1 Base de paiement

Se référer à l'annexe "B" pour les détails relatifs à la base de paiement.

7B.4.2 Clauses du guide des CCUA

CES CLAUSES SPÉCIFIQUES SONT INCORPORÉES PAR RÉFÉRENCE

Référence des CCUA	Section	Date
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

7B.4.3 Paiement à l'avance de la date d'échéance

Le paiement peut être versé avant la date d'échéance lorsque l'entrepreneur offre un escompte pour paiement anticipé et que l'escompte compense au moins le coût que représente pour le Canada le versement de ce paiement anticipé.

7B.4.4 Paiement par carte de crédit

(Si aucune carte n'est acceptée, cette clause sera supprimée.)

La carte de crédit suivante est acceptée : _____.

OU

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

7B.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre les factures selon la section " Présentation des factures" des Conditions générales. Le déchargement est inclus dans le prix de livraison.

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P414-160585/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

h1603

Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P414-160585

File No. - N° du dossier
h1603.5P414-160585

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

De plus, toutes les factures doivent comprendre les renseignements suivants:

- a) numéro de série de l'offre à commandes;
- b) nom de l'utilisateur désigné et le numéro de la commande;
- c) point de livraison (incluant les numéros d'édifices selon le cas);
- d) identification du produit, quantité et prix unitaire;
- e) taxes et/ou prélèvements, selon le cas, et inscrits séparément. Si l'entrepreneur inclut une taxe et/ou un prélèvement dans le prix unitaire, le montant par litre de chaque taxe ou prélèvement doit être indiqué séparément sur la facture.
- f) Barils, quantité et prix unitaire (si applicable);
- g) l'adresse où le paiement doit être remis.

L'original et deux (2) copies de chaque facture doivent être fournis à l'utilisateur désigné et envoyés à l'adresse de facturation tel que spécifié dans la commande subséquente.

Les factures seront accompagnées de l'original et d'une (1) copie du bon de livraison signé par le destinataire. C'est la responsabilité de l'entrepreneur d'assurer que les renseignements sur les bons de livraison sont lisibles. Si l'information mentionnée au-dessus est incomplète, la facture ne sera pas payée jusqu'à ce que l'entrepreneur fournisse tous les détails requis.

7B.6 Assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

7B.7 Instructions d'expédition - DDP

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans la commande subséquente selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP).

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P414-160585/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P414-160585

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier
h1603.5P414-160585

Buyer ID - Id de l'acheteur

h1603

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXES

ANNEXE "A" – BESOIN

ANNEXE "B" – BASE DE PAYEMENT

ANNEXE "C" – RAPPORT DE CONSOMMATION

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P414-150585/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

h1603

Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P414-150585

File No. - N° du dossier
h1603.5P414-150585

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE "A" : BESOIN

Le besoin est pour la fourniture de carburant d'aviation en barils à différentes destinations situées dans le Parc National Wood Buffalo au fur et à mesure que des commandes sont placées par l'utilisateur désigné.

Le carburant d'aviation pour hélicoptère doit être de grade Jet A-1 avec additif antiglace pour carburant (FSII) et doit satisfaire aux exigences de la norme CAN/CGSB-3.23-2012 (dernière édition). La quantité total estimée pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2018 est de 150 000 litres (soit 732 barils de 205 litres chacun). La quantité minimale livrable est de 20 barils par commande (4200 litres).

La livraison doit se faire aux endroits suivants situés dans le Parc National Wood Buffalo :

-Fort Smith située à 1350 km au nord d'Edmonton (et à 300 km au sud-est de Yellowknife) à la frontière d'Alberta et du Territoire du Nord Ouest. Fort Smith est le quartier général du Parc National de Wood Buffalo.

-Pine Lake située à 58 km au sud de Fort Smith;

-Mile 99 située à 120 kilomètres à l'ouest de Fort Smith et

- Garden River située à 760 kilomètres au sud-ouest de Fort Smith.

Ces localités sont accessibles par camions.

ANNEXE "B" : BASE DE PAIEMENT

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé « un prix ferme » comme précisé ci-dessous. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

1. PRIX UNITAIRES FERMES/TAXES

Les prix unitaires figurant ci-dessous *excluent* toutes les taxes et tous les prélèvements qui s'appliquent ou pourraient s'appliquer à la vente du produit en vertu de toute loi ou de tout règlement fédéral ou provincial ou ordonnance territoriale. Toutefois, lorsque l'offrant doit, en vertu d'une loi ou d'un règlement fédéral ou provincial ou d'une ordonnance territoriale, percevoir auprès du Canada les taxes, prélèvements à la suite de la vente de ses produits et services à celui-ci, à moins de dispositions contraires dans l'offre à commandes, le Canada remboursera à l'offrant un montant équivalent aux taxes, prélèvements s'ils sont justifiés sur la facture.

1.1 Prix unitaire ferme

Les prix unitaires fermes offerts pour la livraison de carburant Jet A-1 avec FSII (frais pour mettre en barils inclus) aux localités ci-après sont :

- a) Prix unitaire pour Fort Smith, TNO : _____\$/litre
- b) Prix unitaire pour Camp d'incendie Pine Lake : _____\$/litre
- c) Prix unitaire pour Mille 99 : _____\$/litre
- d) Prix unitaire pour Garden River : _____\$/litre

1.2 Frais pour mise à rebut des barils

Les prix offerts ci-dessus incluent les frais pour barils. Les barils seront ramassés par les offrants à leurs frais. Les frais de mise à rebut de 35\$ seront déduits de la facture du fournisseur de carburant pour chaque baril non ramassé endéans un délai raisonnable convenu entre l'offrant et Parcs Canada.

L'offrant n'est pas tenu de ramasser les barils de la dernière commande à la fin de l'offre à commandes et il ne sera pas chargé des frais de mise à rebut pour les barils livrés pour cette commande.

2. AJUSTEMENT DES PRIX.

Les prix unitaires fermes offerts à la section 1.1 ci-dessus, seront rajustés à la hausse ou à la baisse en fonction de la variation hebdomadaire des prix, tel qu'il est décrit ci-dessous.

Pour les besoins de facturation, le prix unitaire en vigueur à la date de livraison, s'appliquera.

3. PRIX DE RÉFÉRENCE / FONDEMENT DES RAJUSTEMENTS DE PRIX UNITAIRES

Le prix de référence est **USGC**, moyenne hebdomadaire des évaluations du « Platt's Oilgram Price Report » pour le carburéacteur de qualité n° 54 du Gulf Coast Pipeline, aux États-Unis. Les moyennes hebdomadaire sont calculées à partir du prix le plus élevé et du prix le plus bas; elles sont compilées quotidiennement, du lundi au vendredi, par le « Platt's Oilgram Price Report » et transmises

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P414-150585/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P414-150585

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603.5P414-150585

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

électroniquement au début du jour suivant sur « GlobalView » ou « PAWS ».

4. REVISION DU PRIX DE RÉFÉRENCE

Dans l'éventualité où:

- A) le prix de référence applicable est abandonné, ou
- B) que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada constate que le prix de référence accuse un écart par rapport à la conjoncture du marché,

les parties s'entendront sur un nouveau prix de référence pertinent et comparable; on modifiera alors l'offre à commandes de façon à correspondre au nouveau prix de référence à une date convenue par les deux parties.

5. MÉTHODE DE CALCUL DES RAJUSTEMENTS DES PRIX UNITAIRES

Après le rajustement du prix initial, qui entre en vigueur le 1^{er} avril 2016, tous les rajustements de prix subséquents entreront en vigueur le _____ de chaque semaine à 00h01. (*Le responsable de l'offre à commandes indiquera le jour de la semaine tel que choisi à la partie 3, section II.c, Rajustement de prix unitaires, par l'offrant*)

Tout rajustement apporté aux prix unitaires doit être calculé de la façon suivante :

- a) Ajustement initial: le rajustement de prix unitaire en vigueur le 1^{er} avril 2016 sera égal au prix de référence applicable pour la semaine se terminant le 25 mars 2016 moins le prix de référence applicable pour la semaine se terminant le 25 décembre 2015 ("A" week value) + le prix offert;
- b) Rajustements pour les semaines subséquentes: le prix unitaire en vigueur, pour les semaines après la semaine se terminant le 1 avril 2016, sera égal:

au prix de référence de la semaine précédente
moins le prix de référence de la semaine se termina le 25 décembre 2015 ("A" week value)
+ le prix offert.

Pour tous le prix de référence « USGC », l'évaluation hebdomadaire moyenne sera :

- a) convertie des devises américaines aux devises canadiennes à l'aide de la moyenne hebdomadaire des taux de change officiels quotidiens de la Banque du Canada pour la semaine correspondante; et
- b) les quantités en gallons US seront converties en litres à l'aide du facteur de conversion 3,785412. Le prix

de référence converti en devises canadiennes par litre sera arrondi à quatre décimales, au Centième de cent par litre près (0,0001 \$/litre). Sans tenir compte d'un quelconque résultant au niveau de la sixième décimale, la cinquième décimale sera arrondie de la façon suivante: résultat inférieur ou égal à 0,00004 \$, arrondi vers le bas; de 0,00005 à 0,00009 \$, arrondi vers le haut.

Exemple de calcul à l'aide du prix de référence « USGC »:
(Tous les prix indiqués sont à titre d'exemples seulement)

Prix de référence « USGC » correspondant pour la semaine se terminant le 6 janvier 2012 =3,1145\$
Taux de change officiel quotidien (à midi) de la Banque du Canada moyen pour la semaine se terminant le 6 janvier 2012 = 1,0164\$ pour un dollar américain.
Prix de référence de la semaine se terminant le 7 janvier 2011 ("A" week value): 0,6581\$
Le prix offert est: 1,0254 \$Cdn par litre.

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P414-150585/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P414-150585

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hl603.5P414-150585

Buyer ID - Id de l'acheteur
hl603
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Facteur de conversion litres-gallons US = 3,785412

a= prix de référence de la semaine précédant celle se terminant le 13 janvier :

$= (3,1145\$ \times 1,0164) / 3,785412 = 0,83626 \$$ arrondi à 0.8363\$ canadiens par litre

b= prix de référence de la semaine se terminant le 7 janvier 2011 ("A" week value): 0,6581\$

c= a moins b= 0,8363\$ - 0,6581\$ = 0,1782 \$ canadiens

d=c+Prix offert = 0,1782\$+1,0254\$=1,2036\$ par litre (prix de la semaine se terminant le 13 janvier 2012).

6. CALENDRIER DES RAJUSTEMENTS DE PRIX UNITAIRE

Le prix unitaire ne doit être rajusté qu'aux dates applicables pour la date d'entrée en vigueur des rajustements de prix unitaires et doit demeurer en vigueur jusqu'à la prochaine date d'entrée en vigueur des rajustements de prix unitaires.

CALENDRIER DES RAJUSTEMENTS DE PRIX UNITAIRES			
Rajustement des prix unitaires	*« A » Semaine se terminant le:	« B » Semaine se terminant le:	Date d'entrée en vigueur des rajustements de prix unitaires
1	Le 25 décembre 2015	Le 25 mars 2016	1 ^{er} avril 2016
2	Le 25 décembre 2015	Le 1 ^{er} avril 2016	conformément à la clause « Rajustement des prix unitaires »
	Le 25 décembre 2015	Périodes hebdomadaires séquentielles jusqu'au 30 mars 2018	Périodes hebdomadaires séquentielles, tel qu'indiqué dans la clause « Rajustement des prix unitaires », jusqu'au 30 mars 2018 inclusivement.**

*La valeur A pour la semaine se terminant le **25 décembre 2015** ("A" week value) pour le prix de référence USGC est:

USGC: **\$0,3778**

**Les prix unitaires en vigueur pour la semaine du 26 au 30 mars 2018 resteront en vigueur jusqu'à la fin de la période d'approvisionnement (31 mars 2018).

